



# FLASH MAIRIE

Chères Neufmonastériennes, Chers Neufmonastériens,

Fin 2020 je rencontrais M. Decet mandaté par la société Orange pour implanter sur notre commune (au niveau du cimetière) une antenne relais 3G/4G. Après concertation avec mon équipe, nous avons décliné son offre. En effet, nous avons trop peu d'informations quant à l'exposition aux ondes sur nos habitants. Sans compter sur un esthétisme approximatif d'un tel ouvrage dans notre paysage rural. Par ailleurs, j'avais attiré l'attention de mon équipe sur le fait que M. Decet pourrait proposer son offre à des particuliers, susceptibles d'accepter. C'est aujourd'hui chose faite, une famille établie sur Neufmoutiers semble vouloir accepter l'offre proposée par la société Orange. Nous avons à cet égard reçu un Dossier d'Information Mairie (DIM) jeudi 4 février (disponible à la mairie). C'est à ce moment que nous avons appris que ce projet ne serait plus uniquement basé sur une fréquence 3G/4G, mais également 5G. Une demande de simulation à l'exposition aux ondes sera demandée.

J'ai bien entendu demandé un avis éclairé à plusieurs instances, mais le déploiement de la 5G voulu et poussé par l'État est inexorable (loi ELAN du 23/11/2018), et les maires n'ont plus de pouvoirs en la matière (Décision du conseil d'État - Assemblée, 26 octobre 2011, n° 326492 ).

Sachant que je ne pouvais me dresser contre un tel projet (développement réputé d'utilité publique et retard technologique à rattraper), j'avais proposé à M. Decet d'en exposer les contours lors d'une réunion publique et ce, afin de pouvoir vous informer. L'idée était qu'il puisse entendre vos avis sur la question et qu'il puisse cas échéant vous rassurer. La Covid ne nous ayant rien épargné, cet échange n'a pas pu avoir lieu.

Nous tenterons néanmoins de retarder le plus possible ce projet ou de faire en sorte qu'une solution plus esthétique soit déployée.

*L. Pouillot*